





# Bordereau de signature

## ARR2017\_0224



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	04/12/2017	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	04/12/2017	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2017-12-04)	

Dossier de type : ACTES\_MAIRIE // arrete\_mairie

ARR2017\_ 0224

## ARRETE

**OBJET : DÉLÉGATION DE FONCTION A MONSIEUR LILIAN BEAULIEU CONSEILLER MUNICIPAL (ABROGE ET REMPLACE L'ARRÊTÉ N°ARR2017\_0189, DU 11 NOVEMBRE 2017)**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

**VU** l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, permettant au Maire sous sa responsabilité et sa surveillance de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints ou à des membres du conseil municipal, dès lors que tous les adjoints sont titulaires d'une délégation,

**VU** la délibération n°DEL2017\_0199 en date du 10 novembre 2017 portant élection des adjoints au Maire,

**VU** l'arrêté n°ARR2017\_0189, en date du 11 novembre 2017, portant délégation de fonction à Monsieur Lilian BEAULIEU Conseiller Municipal,

**VU** le courrier d'observations de Monsieur le Sous-Préfet de Torcy, en date du 1<sup>er</sup> décembre 2017,

**CONSIDÉRANT** que tous les Maires-adjoints se sont vus conférer une délégation de fonction du Maire,

## ARRETE

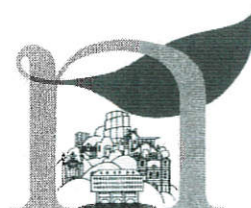
**ARTICLE 1 :** L'arrêté n°ARR2017-0189, en date du 11 novembre 2017, portant délégation de fonction à Monsieur Lilian BEAULIEU, Conseiller Municipal, est abrogé et remplacé comme suit:

**ARTICLE 2 :** Délégation de fonction est accordée à Monsieur Lilian BEAULIEU, Conseiller Municipal, pour toutes les affaires communales relatives aux **Activités Sportives**.

**ARTICLE 3 :** Monsieur Lilian BEAULIEU, Conseiller délégué, est habilité à signer les décisions relatives aux marchés concernant le domaine délégué, d'un montant inférieur à 15 000€ HT et prenant la forme d'un bon de commande.

**ARTICLE 4 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la Préfète de Seine et Marne,
- Monsieur le Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance de MEAUX,
- Madame la Comptable Public de Marne la Vallée,
- Monsieur de Directeur Général des Services,
- A l'intéressé



# VILLE DE NOISIEL

Suite de l'arrêté N° ARR2017\_

0224

Portant délégation de fonction à Monsieur Lilian BEAULIEU conseiller municipal  
(abroge et remplace l'arrêté n° ARR2017-0189 en date du 11 novembre 2017) (2)

**ARTICLE 5:** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

**ARTICLE 6 :** Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le - 4 DEC. 2017

Le Maire



Mathieu VISKOVIC

Transmis au représentant de l'Etat le	- 4 DEC. 2017
Affiché le	- 4 DEC. 2017
Publié le	- 4 DEC. 2017

